



Assemblée Générale 2015 d'Ondres

Mesdames, Messieurs, chers Amis et Présidents, je vous remercie de vous être déplacé jusque dans le sud des Landes.

Je remercie la Municipalité d'Ondres de nous accueillir dans cette magnifique salle Capranie.

Je salue la présence de Mme Eva Belin, de Mr Jean Marc Lespade Conseillers Départementaux,

De Mr Jean Jacques Duru Président de l'ACCA locale mais surtout créateur et animateur du blog Cantalaoude dont il nous en dira deux mots tout à l'heure.

Et bien sur tout le staff de la fédération avec à sa tête notre Président fédéral Roland Barrère, sans qui notre association ne saurait exister.

Mr Vincent Djelloul, Garde Principal, qui vient de prendre ses fonctions de chef de service en début d'année, s'est excusé étant pris par d'autres obligations.

Mémoire

Avant d'ouvrir cette assemblée générale, je voudrai saluer la mémoire de notre ami André Pécastaing, disparu trop tôt après avoir lutté dignement contre sa maladie.

C'est un grand défenseur de nos chasses traditionnelles qui vient de nous quitter.

En 1989, avec Maurice Mabillet et Jean Juglin, il a fait parti de ce groupe de chasseurs qui s'est réuni à Soustons pour refonder l'association qui était en sourdine.

Tout naturellement, il s'est retrouvé trésorier.

Par la suite, il est passé par tous les postes et même pour une assemblée générale, il avait remplacé un Président malade, puisqu'il été Vice-président.

Quand j'ai pris la présidence, il a été le premier à me soutenir. Et ce, jusqu'à ces derniers jours.

Véritable pot d'amitié, cet ennemi de la tristesse n'aurait pas aimé que l'on fasse une minute de silence en sa mémoire.

C'est pourquoi je vous propose de vous lever et de l'applaudir pendant quelques secondes.

Je vous remercie.....

Présentation

Je passe la parole à Jean Jacques Duru Président de l'ACCA d'Ondres qui va nous parlé de sa commune avec Mme Eva Belin conseillère départementale et résidente d'Ondres.

Merci Mme Belin.

A l'ordre du jour nous avons :

- Un résumé de l'AG de St Geours de Marenne
- Le bilan financier
- Le rapport moral du Président
- La présentation du blog Cantalaoude par son créateur
- L'exposé de l'étude alouette par Mrs Récarte et Mourguiard
- Les questions diverses
- L'intervention de Roland Barrère notre Président Fédéral
- La tombola
- Et le vin d'honneur

Je passe la parole à notre ami Dominique Carti qui va nous faire un résumé de l'assemblée 2014, puis nous présenter le bilan financier.

Merci Dominique pour cette présentation.

Bilan financier

Vous constaterez que cela fait deux ans que l'on est en léger déficit.

Pour le combler, on a lancé une vente de tee-shirts, mais cela ne pourra pas durer.

On est une des dernières associations à proposer nos cartes d'adhésions à 5 € avec en plus une tombola des plus conséquentes.

N'oubliez pas que nous finançons une partie de l'étude alouette des champs activée par la Fédération.

Et juste pour exemple, les frais de poste de vos invitations s'élèvent à plus de 700€.

Au conseil d'administration, nous avons réfléchi à une augmentation de un €uro.

Ce qui nous ferait, pour l'année prochaine, une adhésion à 6€ avec les autocollants toujours à 2€.

Notez que les tee-shirts qui ont changés de couleur restent à 10€.

Je vous demande de voter cette augmentation.

Qui est contre : 0 Qui s'abstient : 0

Je vous remercie, l'augmentation est votée à l'unanimité.

Rapport moral

L'arrêté ministériel relatif à la capture de l'alouette des champs au moyen de pantès et de matoles reste inchangé en ce qui concerne la réglementation de notre mode de chasse.

Les Landes comme les P.A., la Gironde et le Lot et Garonne bénéficient d'une dérogation obtenue en 1989.

Nous sommes les seuls départements en France et même en Europe à pouvoir pratiquer cette chasse.

Les présidents d'ACCA ont reçu le listing des chasseurs aux pantès de leur commune, ainsi que le nombre d'autorisations correspondantes.

Je vous demande de donner ou de vérifier le numéro de parcelle cadastrale de votre poste de chasse.

Si des modifications sont apportées à ce listing, les Présidents d'ACCA doivent les communiquer à la fédé avant le 1^{er} octobre sous peine de non autorisation.

Pour implanter une installation de chasse d'alouettes aux pantès, il vous faut tout d'abord, l'autorisation du propriétaire avec le N° de parcelle cadastrale.

Puis l'autorisation de votre Président d'ACCA qui fera valider le listing de sa commune par la DDTM via la Fédération.

Je rappelle que ces implantations sont subordonnées à l'autorisation du propriétaire et du détenteur du droit de chasse avec une distance minimum de 150m de cabane à cabane.

Ces nouvelles autorisations sont maintenant entrées dans les mœurs avec un marquage par demi-journée le midi et le soir et de façon indélébile.

A la fin de la saison, vous devez obligatoirement retourner les originaux de ces autorisations auprès des d'ACCA, sur lesquelles vous pratiquez cette chasse aux pantès.

Gare aux étourdis qui ne renvoient pas leur fiche de prélèvement, leur autorisation sera gelée l'année suivante.

C'est la quatrième année que l'on vous répète de marquer quotidiennement, et sincèrement tout ce que vous prenez.

Il y a deux ans, on était à 140.000 oiseaux prélevés,

L'an dernier c'est 185.000 qui ont été comptabilisés pour 260.000 attributions.

Et ce qui devait arriver est arrivé, le ministère nous a baissé le quota de 50.000 oiseaux.

Pour cette année, c'est donc 210.000 alouettes qui sont attribuées pour le département des Landes.

Ce quota a été obtenu de haute lutte par notre Président Barrère.

Au ministère, il y a toujours des personnes bien intentionnées pour nous réduire ces prélèvements et vouloir nous mettre un quota individuel.

Mais de tout cela Roland, vous en parlera tout à l'heure.

Réglementation

L'an dernier c'est 13 procès-verbaux qui ont été dressés dans le département. C'est beaucoup trop.

Cinq procès-verbaux traditionnels ont été transmis aux Parquets plus huit timbres amendes.

Les infractions relevées sont :

Trois utilisations de magnétophones et une utilisation de téléphone portable reproduisant le chant de l'alouette;

Plus une utilisation d'oiseaux d'espèce protégée comme appelants;

Ceux-là, ont droit au minimum à un an, voir deux ans de retrait de permis, avec obligation de le repasser, plus une amende et confiscation du matériel.

Dans les timbres amendes on retrouve un carnet de prélèvement non tenu à jour.

Plus sept infractions pour utilisation de plusieurs appelants vivant dans des cages détenus à l'extérieur de la cabane.

Qui dit infraction, dit autorisation gelée pour un an.

Je vous rappelle que vous n'avez le droit de détenir qu'une cage avec un appelant vivant d'alouette des champs à l'extérieur de la cabane.

Les autres appelants doivent être détenus dans le poste de commandement.

Pour les chasseurs de matoles qui détiennent une autorisation pour chasser l'alouette, ils doivent s'implanter au minimum à 150m d'un poste de chasse aux filets.

Migration

La saison dernière on a vu passer des alouettes sur l'ensemble du territoire aquitain, avec une forte concentration sur la mer et sur la côte sud du département.

Un pêcheur professionnel de Capbreton qui pratique la pêche côtière depuis une quarantaine d'années, m'a dit que depuis quelques années, il voyait passer de plus en plus d'alouettes à vingt Milles au large de nos côtes.

Pour lui, cela proviendrait du grand beau temps qu'il fait à cette époque de l'année sur l'océan.

Pour preuve, l'an dernier, dans la journée du 5 novembre alors qu'une tempête de mer s'est déclarée avec des orages de grêle, il est passé plus de 80 vols sur la dune d'Ondres pour un peu plus de 2000 alouettes.

Ces oiseaux devaient très certainement sortir de la mer comme on a coutume de dire sur le littoral.

Je pense que notre ami Jean Jacques Duru, créateur du blog Cantalaoude, peut nous en dire d'avantage sur le déroulement de la saison passée, puisque que c'est lui qui comptabilise ces passages sur la dune d'Ondres.

Merci Jean Jacques.

Etude alouette des champs

L'alouette des champs est une des espèces des plus abondantes en Europe.

S'il y a un déclin des populations depuis les années 70, pour moi il est uniquement dû à l'évolution des pratiques agricole.

Le but du baguage est de déterminer le déroulement de la migration, d'estimer les populations migrantes et d'améliorer les connaissances sur la physiologie et la biologie de l'espèce.

La poursuite de l'étude, doit démontrer l'utilité de ces actions, notamment avec l'analyse isotopique sur des alouettes prélevées à la chasse.

Et pourquoi pas, avec l'évolution des nouvelles technologies, équiper certains oiseaux de mini balises Argos ou autres.

L'an dernier, l'étude a été étendue aux départements voisins, avec treize cent alouettes baguées.

Mais de tout cela Philippe Mourguiard et Jacques Récarte vont nous détailler toutes ces actions menées par la fédération et les scientifiques.

Messieurs vous avez la parole.

Merci Messieurs pour ce brillant exposé qui est toujours un grand moment.
Si vous avez des questions à poser? C'est le moment.

Si vous n'avez plus de questions, je vais donner la parole à notre Président Roland Barrère.

Le président explique toutes les difficultés qu'il rencontre au ministère pour défendre nos traditions.

Par la suite, il rappelle les devoirs que l'on a envers les fiches de prélèvements.

Merci Mr le Président.

Election

Maintenant, nous allons passer à l'élection du tiers sortant qui est composé d'Alain Dupreuilh d'Ondres, de Michel Villenave d'Escourse et Robert Lalanne de Soustons.

Michel Villenave qui est très occupé et Robert Lalanne qui se dit trop âgé ne se représentent pas.

Si vous êtes d'accord, ils seront remplacé par deux conseillers techniques ; Philippe Dudon de Soustons et Jean Mondat de Pissos.

Vu qu'il n'y a pas d'autre candidature, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre :.....0.....Qui s'abstient :.....0.....

Je vous remercie pour eux et la confiance que vous nous accordé.

Conclusion

Pour la conclusion, je donne la parole à Mr Lespade Conseiller Départemental du Seignanx

Merci Mr Lespade

Aide à l'ADCTM

Avant la tombola qui sera tirée par Dominique Carti, je voudrais que notre ami Jean Jacques Lagüe, que l'on ne présente plus, vienne à mes côtés pour que je lui remettre un chèque de mille €uros.

Par ce geste, l'ALCAP tient à montrer sa solidarité envers nos amis chasseurs de matoles.

Cette subvention qui avait été votée en 2013 lors de l'AG de Soustons, vient pour aider l'ADCTM à financer une participation sur l'étude de l'ortolan dont la Fédé est partie prenante.

On pourrait croire que cette étude qui dure trois ans coûte cher.

Mais les premiers résultats montrent que c'est un bel outil, sur lequel notre Directeur pourra s'appuyer pour étayer la défense de cette chasse.

Je vous souhaite une bonne saison de Pantayres et je vous dis à l'année prochaine à Parentis où notre Assemblée Générale se tiendra le 9 septembre 2016.

Mesdames et Messieurs je vous remercie et je vous invite à partager le verre de l'amitié.